

**Œuvre artistique de :**

Ernest Pignon-Ernest

**Imprimé en:**

héliogravure

**Couleurs :**

rouge, argent, or, blanc

**Format :**

vertical 21 x 36  
50 timbres à la feuille

**Valeur faciale :**

0,46 €



premier jour



Dessiné par  
Claude Perchat  
Oblitération disponible  
sur place  
Timbre à date 32 mm  
"Premier Jour"

**Vente anticipée**

Le samedi 18 mai 2002 de 9h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert au musée de la Légion d'honneur, 2, rue de la Légion d'honneur, 75007 Paris.

**Sans mention "Premier Jour"**

**À Reims (Marne)**

Le samedi 18 mai 2002 de 9h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert à l'Hôtel de ville, place de l'Hôtel de ville, 51096 Reims Cedex.

**À Longué-Jumelles (Maine-et-Loire)**

Le samedi 18 mai 2002 de 10h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert à la mairie, place de la mairie, 49160 Longué-Jumelles.

*(suite des ventes anticipées page 34).*



# Légion d'honneur

1802-2002



Vente anticipée le 18 mai 2002  
à Paris

Vente générale  
dans tous les bureaux de poste  
le 21 mai 2002

*Les Timbres-Poste de France*



LA POSTE

# • • • Légion d'honneur

1802-2002

*Timbre-poste de format vertical 21 x 36  
Œuvre artistique d' Ernest Pignon-Ernest  
Imprimé en héliogravure  
50 timbres par feuille*

“Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur.” Cette formule rituelle accompagne un geste, celui de la remise d'une décoration : une étoile à cinq rayons doubles émaillés de blanc. Point n'est besoin de s'être illustré dans un fait d'armes pour la recevoir car la Légion d'honneur récompense aussi les services et vertus civils. Cette idée de réunir dans un même ordre civils et militaires est le gage de la pérennité de cette haute distinction. L'histoire le montre. Durant ses deux siècles d'existence, la Légion d'honneur a traversé tous les régimes sans jamais être remise en cause.

Au nom du principe d'égalité, les révolutionnaires supprimèrent toutes les décorations. Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, qui souhaite reconstituer autour de lui une élite fondée sur le mérite et non plus sur la naissance et la fortune, fait voter la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802) créant l'Ordre national de la Légion d'honneur. À la Restauration, Louis XVIII rétablit les ordres de l'Ancien Régime mais conserve la décoration napoléonienne. Les ordres royaux sont à nouveau supprimés sous le règne de Louis-Philippe mais celui-ci maintient la Légion d'honneur. Récompensant d'abord les hommes, cette haute distinction avait, jusqu'à la réforme du code en 1962, récompensé aussi des emblèmes et des collectivités. C'est ainsi que le drapeau du 11<sup>e</sup> régiment de zouaves reçut la décoration pour sa conduite à Magenta le 20 juin 1859. La ville de Roanne, en souvenir de sa résistance aux envahisseurs en 1814, en fut également gratifiée en 1864. À ce jour, 45 écoles militaires et civiles ainsi que quatre communautés telles que la Croix-Rouge française ou le réseau “Résistance PTT” font partie des “légionnaires”. Devant le risque de dévalorisation de la décoration due à la croissance des promotions, le général de Gaulle prit des mesures afin de conserver à l'ordre son prestige. Le code de 1962, en réservant la Légion d'honneur aux seules personnes physiques, fixe les limites à ne pas dépasser par grades (chevalier, officier, commandeur) et par dignités (grand officier et grand-croix). L'effectif maximal est de 125 000. Le plus fort quota est réservé au premier des grades, celui de chevalier : 113 425. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder à cette haute distinction. Elles représentent aujourd'hui un dixième des membres de cet ordre, témoignant ainsi de son dynamisme et de son universalité.

Riche de son passé illustre, la Légion d'honneur s'inscrit toujours dans la vie de la cité et reste la référence des futures générations.

# Légion d'honneur

1802-2002

Œuvre artistique  
de Ernest Pignon-Ernest  
Imprimé en héliogravure



“Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur.” Cette formule rituelle accompagne un geste, celui de la remise d'une décoration : une étoile à cinq rayons doubles émaillés de blanc. Point n'est besoin de s'être illustré dans un fait d'armes pour la recevoir car la Légion d'honneur récompense aussi les services et vertus civils. Cette idée de réunir dans un même ordre civils et militaires est le gage de la pérennité de cette haute distinction. L'histoire le montre. Durant ses deux siècles d'existence, la Légion d'honneur a traversé tous les régimes sans jamais être remise en cause.

Au nom du principe d'égalité, les révolutionnaires supprimèrent toutes les décorations. Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, qui souhaite reconstituer autour de lui une élite fondée sur le mérite et non plus sur la naissance et la fortune, fait voter la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802) créant l'Ordre national de la Légion d'honneur. À la Restauration, Louis XVIII rétablit les ordres

de l'Ancien Régime mais conserve la décoration napoléonienne. Les ordres royaux sont à nouveau supprimés sous le règne de Louis-Philippe mais celui-ci maintient la Légion d'honneur. Récompensant d'abord les hommes, cette haute distinction avait, jusqu'à la réforme du code en 1962, récompensé aussi des emblèmes et des collectivités. C'est ainsi que le drapeau du 11<sup>e</sup> régiment de zouaves reçut la décoration pour sa conduite à Magenta le 20 juin 1859. La ville de Roanne, en souvenir de sa résistance aux envahisseurs en 1814, en fut également gratifiée en 1864. À ce jour, 45 écoles militaires et civiles ainsi que quatre communautés telles que la Croix-Rouge française ou le réseau " Résistance PTT " font partie des " légionnaires ". Devant le risque de dévalorisation de la décoration due à la croissance des promotions, le général de Gaulle prit des mesures afin de conserver à l'ordre son prestige. Le code de 1962, en réservant la Légion d'honneur aux seules personnes physiques, fixe les limites à ne pas dépasser par grades (chevalier, officier, commandeur) et par dignités (grand officier et grand-croix). L'effectif maximal est de 125 000. Le plus fort quota est réservé au premier des grades, celui de chevalier : 113 425. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder à cette haute distinction. Elles représentent aujourd'hui un dixième des membres de cet ordre, témoignant ainsi de son dynamisme et de son universalité.

Riche de son passé illustre, la Légion d'honneur s'inscrit toujours dans la vie de la cité et reste la référence des futures générations